

Quartiers prioritaires

Des situations de précarité plus hétérogènes qu'en France métropolitaine

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, un million de personnes vivent en 2009 dans un des 282 quartiers prioritaires inscrits en contrat urbain de cohésion sociale, soit un habitant de la région sur cinq. Les habitants de ces territoires cumulent les difficultés : revenus plus faibles, conditions de logement difficiles, chômage... Cependant, de fortes disparités existent entre les différents quartiers prioritaires. La région accueille en effet une forte proportion de quartiers prioritaires parmi les plus en difficulté de France métropolitaine. À l'inverse, on trouve également en Paca des quartiers prioritaires parmi les moins en difficulté. Une analyse fine du territoire régional permet en complément de situer précisément les poches de précarité et de mettre en évidence les disparités à l'intérieur de chacun de ces quartiers.

Au 1^{er} janvier 2009, près d'un million de personnes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur vivent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (cf. encadré « Politique de la ville ») inscrit en contrats urbains de cohésion sociale (Cucs). La région compte en effet 282 quartiers prioritaires, dont 48 Zones Urbaines Sensibles (ZUS), répartis sur 53 communes.

Un habitant sur cinq vit dans un quartier prioritaire

La région est fortement concernée par la politique de la ville : un habitant sur cinq réside dans un quartier prioritaire en Paca, contre un sur huit en France métropolitaine. Cette spécificité régionale s'explique notamment par une précarité élevée conjuguée à une forte urbanisation du territoire. En effet, Paca est la quatrième région de France métropolitaine selon l'importance du taux de pauvreté (15,7 % en 2009).

Les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes accueillent 78 % de la population des quartiers prioritaires de Paca, alors qu'ils ne comptent que 62 % de l'ensemble de la population régionale. À l'inverse, dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes, les habitants des quartiers aidés sont proportionnellement moins nombreux. Ceci traduit le caractère essentiellement urbain des zonages définis par la politique de la ville. Ainsi, avec 29 % des habitants vivant dans un quartier prioritaire, le département des Bouches-du-Rhône est le plus concerné de la région. On y trouve les villes parmi les plus impactées de la région : Port-de-Bouc, Miramas et Saint-Martin-de-Crau (respectivement 59 %, 54 % et 54 % de la population communale vit dans un territoire aidé). Marseille et Vitrolles sont également fortement concernées : la moitié de leur

revenus

www.insee.fr

- Régions
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les publications



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE-D'AZUR

DRJSCS
Direction Régionale
de la Jeunesse, des sports
et de la Cohésion Sociale

population habite un de ces quartiers. Au total, en ne considérant que les 53 communes de Paca qui abritent un quartier prioritaire, un habitant sur trois vit dans un de ces territoires aidés.

Des habitants en grande précarité monétaire ...

Plus jeunes et plus souvent au chômage, les habitants des quartiers prioritaires vivent également plus fréquemment au sein d'une famille monoparentale. Leurs revenus sont par conséquent plus faibles : le revenu fiscal médian (cf. encadré Définitions) s'élève dans ces quartiers à 1 010 € par mois et par unité de consommation (UC), contre 1 520 € pour l'ensemble de la population régionale. C'est dans les quartiers prioritaires du Vaucluse que ce revenu est le plus faible (800 €).

Cette précarité monétaire des quartiers prioritaires est davantage marquée en Paca : 23,9 % des habitants déclarent moins de 475 € par mois, contre 21,7 % en France Métropolitaine. Ainsi, réduire les inégalités sociales entre les quartiers prioritaires et non prioritaires et favoriser la mixité sociale constituent des enjeux forts pour la politique de la ville.

... avec des conditions de logement difficiles

Aux difficultés financières s'ajoutent des conditions de logement plus précaires : des surfaces plus petites malgré un plus grand nombre de ménages de 6 personnes ou plus, et un recours à la location plus élevé. La région se démarque également du niveau national par un déficit du parc HLM dans les quartiers prioritaires. Ainsi, seuls 31 % des ménages de ces quartiers habitent en HLM, contre 48 % en France Métropolitaine. Les autres ménages sont donc contraints de louer dans le parc privé. Ainsi se développe dans ces quartiers prioritaires, un parc privé de logement social « de fait », souvent constitué de copropriétés anciennes et vétustes.

Les politiques de redistribution, via les prestations familiales et les aides au logement, ainsi que la présence d'HLM

Politique de la ville

La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics, afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et réduire les inégalités entre les territoires au sein de l'agglomération.

Elle est mise en œuvre par les services de l'État et les collectivités territoriales. Les préfets signent des contrats avec les maires ou les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui définissent un projet de développement pour chaque quartier. En dehors des zones urbaines sensibles (ZUS) existantes depuis 1996, la géographie des territoires urbains, en décrochage par rapport à leur environnement, a résulté d'une négociation entre les acteurs locaux et comprend aujourd'hui des nouveaux quartiers prioritaires (NQP).

Un million de personnes vivent dans les quartiers prioritaires de Paca

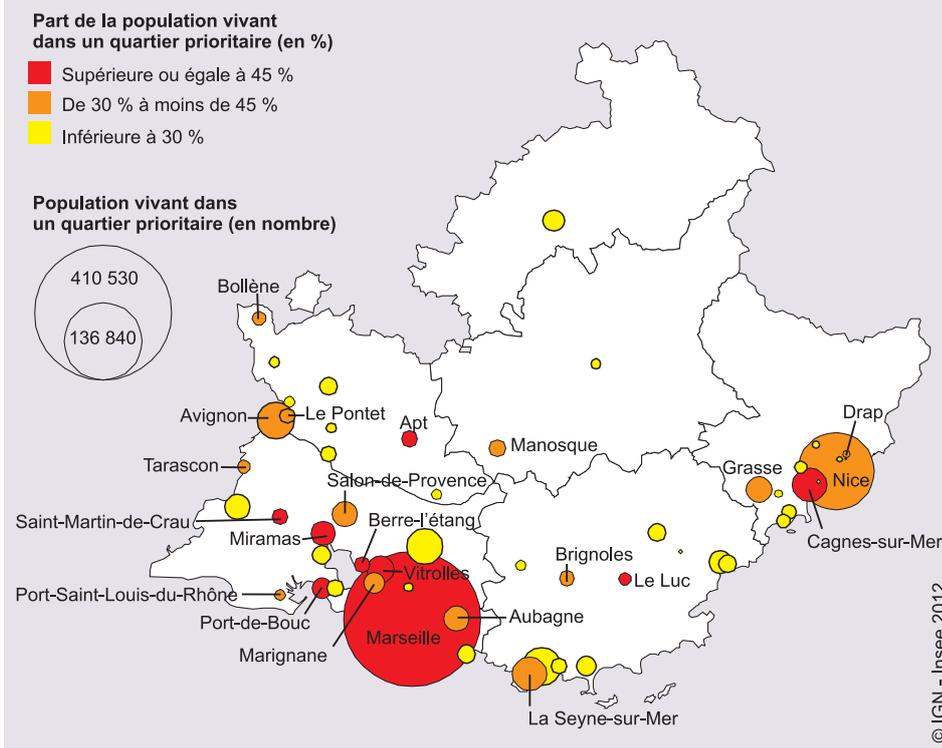
Population et niveaux de revenus dans les quartiers prioritaires par département, en 2009

| | Nombre d'habitants | | Revenu fiscal médian mensuel par UC (en euros) | |
|------------------------------|--------------------|--|--|-------------------------------|
| | Total | dont vivant dans les quartiers prioritaires nombre en % | ZUS | Autres quartiers prioritaires |
| Alpes-de-Haute-Provence | 159 500 | 9 400 5,9 | 760 | 1 000 |
| Hautes-Alpes | 135 800 | 11 300 8,3 | - | 1 170 |
| Alpes-Maritimes | 1 079 100 | 208 400 19,3 | 870 | 1 300 |
| Bouches-du-Rhône | 1 967 300 | 565 800 28,8 | 750 | 990 |
| Var | 1 007 300 | 118 600 11,8 | 710 | 1 140 |
| Vaucluse | 540 100 | 76 000 14,1 | 630 | 910 |
| Total Paca | 4 889 000 | 989 500 20,2 | 750 | 1 060 |
| France Métropolitaine | 62 465 700 | 7 955 900 12,7 | 870 | 1 120 |

Sources : Insee, indicateurs clés de la politique de la ville 2009, Revenus fiscaux 2009, RP2009 ; SGCIV 2009

Les Bouches-du-Rhône, particulièrement concernées par la politique de la ville

Population des quartiers prioritaires dans les 53 communes concernées de Paca



Lecture : à Marseille, 410 000 personnes résident dans un quartier prioritaire, soit 48 % de la population communale.
 Sources : Insee, indicateurs clés de la politique de la ville 2009 ; SGCIV 2009

permettent de réduire la part du budget consacrée au logement pour les ménages les plus modestes. Ainsi, dans les quartiers prioritaires de la région, ce taux d'effort net médian s'établit à 17 % pour les ménages locataires contre 23 % en moyenne en Paca. Il varie de 8 % pour les couples avec trois enfants ou plus, à 26 % pour les ménages sans enfant. Pour les

familles monoparentales, il est de 14 %. Dans les Alpes-Maritimes, département dans lequel la part de logements sociaux est particulièrement faible, le taux d'effort net s'établit à 21 % dans les quartiers prioritaires contre 26 % pour l'ensemble du département. Toutefois, les habitants des quartiers prioritaires déclarent des revenus plus faibles qu'ailleurs. Ainsi,

même avec une part consacrée au logement moins élevée, le montant qui leur reste pour vivre demeure faible. Développer et adapter l'offre de logement accessible reste donc un enjeu fort.

Une précarité plus forte dans les ZUS

Entre les quartiers prioritaires d'une même commune, de fortes disparités existent. Les ZUS, créées en 1996 et antérieures aux Cucs, concentrent les difficultés. La moitié des habitants y déclarent moins de 750 € par mois et par UC, contre 1 060 € pour les autres quartiers prioritaires de Paca. Les difficultés face à l'emploi sont également plus importantes pour les habitants des ZUS. Ils sont en effet davantage concernés par une allocation chômage (+ 3 points). Enfin, 77 % des habitants des ZUS sont locataires, contre 65 % pour les autres quartiers prioritaires.

Afin de mieux appréhender l'hétérogénéité des situations et de mieux cerner les spécificités des quartiers prioritaires de Paca, une typologie des territoires aidés a été réalisée à l'échelle de la France métropolitaine (cf. encadré Typologie). Ainsi, huit profils se dégagent ; ils se distinguent principalement par le niveau de revenu fiscal des habitants.

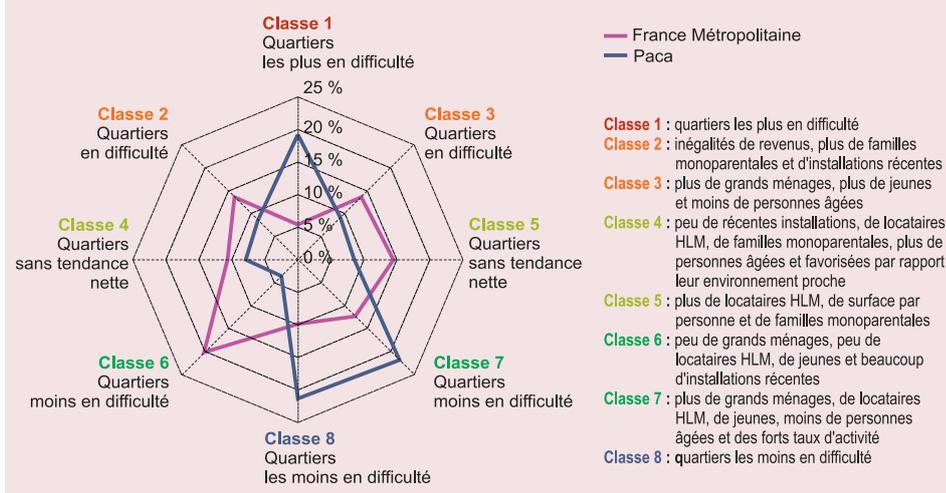
Paca surreprésentée parmi les quartiers les plus en difficulté...

En Paca, 36 quartiers prioritaires, dont 8 ZUS, font partie de la classe des territoires aidés les « plus en difficulté » de France métropolitaine. Plus de 180 000 personnes y résident, soit 19 % de la population régionale des quartiers prioritaires (contre seulement 5 % au niveau national). Parmi ces 36 quartiers en plus forte difficulté, 25 sont situés à Marseille. Le Var en compte cinq ; les Alpes-Maritimes et le Vaucluse, trois chacun.

La moitié des habitants de ces quartiers en très forte difficulté déclarent moins de 520 € par mois et par UC. Par rapport à leur voisinage géographique immédiat

Paca surreprésentée parmi les quartiers prioritaires les plus et les moins en difficulté de France métropolitaine

Répartition de la population des quartiers prioritaires selon les classes de la typologie



Sources : Insee, indicateurs clés de la politique de la ville 2009 ; SGCIV 2009

Typologie des quartiers prioritaires de la Politique de la ville

Une typologie a été élaborée pour différencier 2 135 quartiers prioritaires de France métropolitaine recensés par le SGCIV en 2009. Elle ne prend pas en compte les quartiers de moins de 150 habitants et ceux dénommés « Zones Urbaines Sensibles étendues ». Cette typologie s'appuie sur 18 indicateurs de la politique de la ville, disponibles sur le site www.insee.fr. Cette analyse permet de distinguer huit classes de quartiers qui reflètent la précarité financière des habitants, leurs caractéristiques socio-démographiques, leur condition de logement et leur activité.

36 quartiers prioritaires de Paca parmi les plus en difficulté

Principales caractéristiques des quartiers prioritaires les plus et les moins en difficulté

| | | Moyenne simple des quartiers prioritaires de France métropolitaine | | |
|---|--|--|-------------------------|----------|
| | | Les plus en difficulté | Les moins en difficulté | Ensemble |
| Revenus | Revenu fiscal médian mensuel par UC en 2009 (en €) | 520 | 1 450 | 1 020 |
| | Part de la population à bas revenu en 2009 (475 €/mois et par UC) (en %) | 47,9 | 8,7 | 21,4 |
| Population | Part des jeunes adultes de niveau inférieur au baccalauréat début 2007 (en %) | 74,4 | 47,5 | 60,2 |
| | Part des ménages de 6 personnes ou plus fin 2009 (en %) | 8,2 | 2,9 | 5,3 |
| | Part des ménages monoparentaux avec jeunes enfants (moins de 14 ans) fin 2009 (en %) | 7,8 | 3,8 | 5,8 |
| Logement | Part des ménages locataires fin 2009 (en %) | 85,9 | 44,7 | 74,2 |
| | Part des ménages locataires en HLM fin 2009 (en %) | 64,0 | 19,0 | 53,4 |
| Activité | Taux d'activité des 25-64 ans fin 2009 | 56,2 | 78,4 | 72,4 |
| | Part des employés et ouvriers dans la population active occupée de 15 à 64 ans début 2007 (en %) | 83,2 | 65,0 | 75,6 |
| Nombre de quartiers prioritaires de Paca | | 36 | 66 | 265 |
| Population des quartiers prioritaires de Paca | | 182 000 | 201 400 | 989 500 |

Champ : quartiers de la politique de la ville de France métropolitaine (hors ZUS étendues et quartiers de moins de 50 logements et de moins de 150 habitants).

Source : Insee, indicateurs clés de la politique de la ville 2009, Revenus fiscaux 2009

(défini par une couronne de 300 mètres autour), ces quartiers apparaissent aussi en fort décalage puisque les revenus fiscaux de leurs habitants y sont inférieurs en moyenne de moitié. Plus jeunes, leurs résidents cumulent les difficultés : les trois quarts des 15-34 ans sortis des études n'ont pas le baccalauréat, 83 % de la population en emploi est employé ou ouvrier en 2007 et leur taux d'activité est très faible (56 % fin 2009 contre 72 % pour la moyenne des quartiers prioritaires de France métropolitaine).

Les ménages de grande taille y sont également surreprésentés. Les résidents habitent très souvent dans un logement loué, le plus souvent dans un HLM.

Deux autres profils permettent de regrouper les quartiers prioritaires de Paca en difficultés importantes. Ils comprennent 18 % de la population régionale en quartiers prioritaires et se distinguent principalement par la structure de la population (plus de jeunes d'une part, plus de familles monoparentales d'autre part).

... ainsi que parmi les moins en difficulté

Les quartiers prioritaires de Paca sont également surreprésentés dans la classe des quartiers prioritaires « les moins en difficulté » de France métropolitaine. Ainsi, un habitant des quartiers prioritaires de la région sur cinq vit dans un des 66 quartiers de cette classe, contre un habitant sur dix au niveau national. Sur les 200 000 personnes de Paca qui résident dans un de ces quartiers, deux tiers habitent les Bouches-du-Rhône. Avec 54 territoires aidés dans cette classe, ce département est particulièrement concerné devant les six quartiers du Var, les cinq des Alpes-Maritimes et celui du Vaucluse.

Dans ces quartiers, le revenu fiscal médian s'élève à 1 450 € par mois et par UC, soit un niveau proche de l'ensemble des ménages de la région. Les revenus de leurs

habitants sont comparables, voire supérieurs, à ceux de leur voisinage. La population y est par ailleurs plus âgée, plus diplômée, plus souvent propriétaire et enfin plus active que dans les autres quartiers de la politique de la ville de la région.

Un quart des habitants des quartiers prioritaires de Paca se retrouvent dans deux autres classes de quartiers « moins en difficulté ». Parmi elles, un profil se différencie de l'autre par une part plus importante de grands ménages, de locataires HLM et de jeunes.

Des disparités à l'intérieur de certains quartiers prioritaires

Au-delà de la caractérisation des quartiers existants proposée précédemment, il est important de mieux analyser la population résidente. L'analyse carroyée (cf. encadré Méthode) permet de mettre en évidence certaines zones à enjeux.

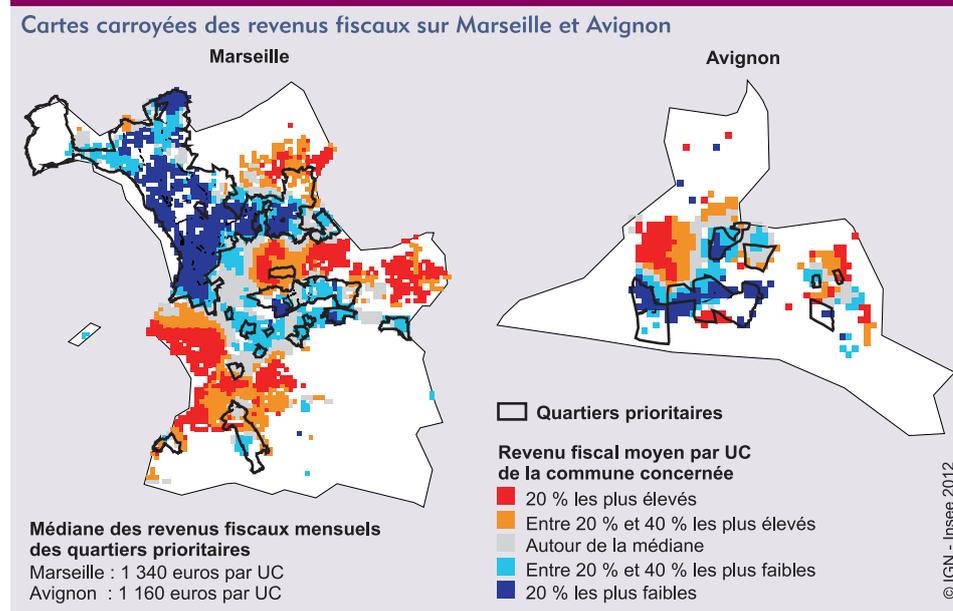
À Marseille par exemple, les disparités spatiales sont nettes entre le nord et le sud de la commune. Le nord concentre les difficultés et la plupart des quartiers prioritaires s'y retrouvent logiquement (cf. Complément d'Analyse sur Insee.fr). D'une manière générale, les territoires repérés comme les plus précaires s'inscrivent dans les contours des quartiers prioritaires. Toutefois, au sein d'un même quartier, des disparités peuvent apparaître. Ainsi, dans le quartier prioritaire des Hauts de Mazargues situé au sud de Marseille (cf. carte ci-contre), le niveau de revenus est très variable selon la localisation à l'intérieur même du quartier. Sur Avignon, certaines poches de précarité débordent des quartiers prioritaires.

La révision des zonages de la politique de la ville est une priorité de politique publique. En s'appuyant sur les nouveaux outils d'analyse fine du territoire, il est possible aujourd'hui de mieux cibler les poches de précarité.

**Sébastien Chéron,
 Damien Dotta,
 Jacques Pognard,**
 Insee

**Jean-Claude Jaillet,
 DRJSCS**

L'analyse carroyée permet de mieux cibler les poches de précarité



Sources : Insee, indicateurs clés de la politique de la ville 2009, Revenus fiscaux 2009 ; SGCIV 2009

Définitions et méthode

Le **revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Le revenu fiscal comprend les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites, les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables. Il ne comprend pas en revanche les revenus sociaux non imposables (RSA, minimum vieillesse, allocations familiales, APL, APA par exemple).

Le **taux d'effort net** est le rapport entre la dépense en logement d'un ménage (éventuellement déduite des aides au logement) et son revenu (incluant les prestations sociales et familiales). (Source : CAF-Dros)

L'Insee a développé une méthode dite d'**Analyse carroyée** permettant de cartographier les caractéristiques de la population selon une technique de carroyage. La zone d'étude est ainsi découpée selon un quadrillage composé de carreaux de 200 mètres de côté. Cette technique s'affranchit de tout découpage administratif et offre une finesse géographique particulièrement adaptée à l'analyse de la ville. Afin de respecter le secret statistique, on cartographie des hiérarchies (ex : éventail des revenus).

POUR EN SAVOIR PLUS

Vitrolles : au-delà des fragilités sociales, des potentialités
 Analyse n° 16, janvier 2012

Politique de la ville dans les Alpes-Maritimes : une nouvelle approche cartographique de la précarité
 Analyse n° 10, juillet 2011

La population des zones urbaines sensibles
 Insee Première n° 1328, décembre 2010

Retrouvez l'intégralité de l'étude sur www.insee.fr

Institut National de la Statistique
 et des Études Économiques
 Provence-Alpes-Côte d'Azur
 17 rue Menpenti
 13387 Marseille Cedex 10
 Tél : 04 91 17 57 57 Fax : 04 91 17 59 60

Directeur de la publication : **Renan Duthion**
 Chef du service Études et Diffusion : **Olivier Biau**
 Rédacteur en chef : **Claire Joutard**

© Insee - DRJSCS 2012
 Dépôt légal : décembre 2012
 N° ISSN : 2114-8260
 Réf : ANA122432